

RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL
École des sciences infirmières,
Faculté des sciences de la santé
Cycle d'évaluation : 2021–2022
Date : 26 octobre 2022

I. Programmes évalués

- Maîtrise ès sciences en sciences infirmières (M.Sc.Inf)
- Maîtrise ès sciences en sciences infirmières avec spécialisation en études féministes et de genre
- Diplôme d'études supérieures en soins de santé primaires pour infirmières et infirmiers praticiens (SSPIIP)
- Maîtrise ès sciences en sciences infirmières avec diplôme d'études supérieures en soins de santé primaires pour infirmières et infirmiers praticiens (M.Sc.Inf. + SSPIIP)
- Doctorat en philosophie Sciences infirmières (Ph. D.)

II. Processus d'évaluation (description de la visite)

Le rapport d'évaluation final des programmes susmentionnés a été préparé à partir des documents suivants : 1) le rapport d'autoévaluation produit par l'unité scolaire; 2) le rapport d'évaluation externe rédigé à la suite de la visite virtuelle; ainsi que 3) les réponses de la direction de programme, Jean-Daniel Jacob et Dawn Stacey, et de la doyenne de la Faculté des sciences de la santé, Lucie Thibault.

L'évaluatrice 1) Sylvie Larocque, de l'Université Laurentienne, et l'évaluateur 2) Christian Rochefort, de l'Université de Sherbrooke, ont effectué une visite virtuelle des deux programmes d'études supérieures en sciences infirmières les 31 janvier et 2 février 2022.

Les évaluateurs externes ont alors rencontré les personnes et équipes suivantes : 1) Sylvie Lamoureux, vice-provost associée, Études supérieures et postdoctorales; 2) Jean-Daniel Jacob, directeur, École des sciences infirmières; 3) Lindsey Sikora, bibliothécaire de recherche; 4) Amanda Vandyk, directrice adjointe, Études de premier cycle; 5) Mélanie Côté, coordonnatrice, Agrément et évaluation des programmes; 6) Lucie Thibault, doyenne, Faculté des sciences de la santé; 7) Dawn Stacey, directrice adjointe, Études supérieures et recherche; 8) divers membres du corps professoral; 9) environ 20 étudiantes et étudiants de la maîtrise, du diplôme d'études supérieures et du doctorat; 10) plusieurs membres de l'équipe de soutien administratif; 11) Paulette Guitard, vice-doyenne, Gouvernance; 12) Christine Dallaire, vice-doyenne aux études; 13) Marijke Taks, vice-doyenne à la recherche.

La visite a eu lieu en mode virtuel en raison de la pandémie de SARS-CoV-2. L'équipe d'évaluation a reçu un rapport d'autoévaluation complet qui avait d'abord été présenté et fait l'objet d'une discussion à l'assemblée de l'École avant la révision.

III. Sommaire des rapports sur la qualité des programmes¹

MISE EN LUMIÈRE DES FORCES ET DES LACUNES

FORCES

- Un soutien de haute qualité de la part du corps professoral, qui est fort d'une vaste expertise en recherche, comme en témoigne le nombre de chaires et groupes de recherche et de prix et distinctions reçus. Cinq membres font partie de l'American Academy of Nursing, une personne, de l'Académie canadienne des sciences infirmières et deux, de l'Académie canadienne des sciences de la santé et de la Société royale du Canada, respectivement.
- La structure combinée du programme de maîtrise avec diplôme d'études supérieures, le degré élevé d'expertise, le soutien du corps professoral et les laboratoires de simulation clinique sont de précieux atouts à l'apprentissage.
- La possibilité de faire la maîtrise en ligne est également un plus.
- Tous les programmes sont offerts en français et en anglais, et les travaux peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre de ces langues.
- Excellentes pratiques visant à assurer une bonne qualité d'enseignement et d'encadrement de recherche : les jeunes membres du corps professoral supervisent les travaux des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs conjointement avec une ou un collègue chevronné, et un modèle semblable est appliqué à l'enseignement.
- On constate une approche proactive et une volonté de toujours répondre aux besoins de la population étudiante.

LACUNES

- Malgré les efforts des dernières années, on relève encore des problèmes de communication et d'accès à l'information.
- Dans le programme combiné (M.Sc.Inf. + SSPIIP), la charge de travail en apprentissage autonome et les exigences connexes peuvent provoquer de l'anxiété de performance et de la détresse psychologique. Par conséquent, il faudrait mettre en œuvre des initiatives locales pour mieux soutenir les étudiantes et étudiants du programme (p. ex., déployer des stratégies d'étude, offrir du soutien psychologique ou mettre sur pied un programme de mentorat étudiant).
- Le cursus du programme de doctorat doit être revu. En effet, à la lumière des commentaires de la population étudiante et de l'autoévaluation, on constate la nécessité d'intégrer au programme les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et de sécurisation culturelle. Dans la nouvelle mouture du programme, on devrait recourir à des méthodes de recherche quantitatives avancées. La communauté étudiante trouve que le contenu se répète d'un cours à l'autre et que l'offre de cours devrait être élargie.
- Les candidates et candidats à la maîtrise souhaitent également une plus grande offre de cours. Une collaboration interdépartementale au sein de la Faculté permettrait d'améliorer la situation.

¹ D'après des extraits (souvent textuels) de l'autoévaluation, du rapport d'évaluation externe, et des réponses des programmes et du décanat.

IV. Amélioration du programme²

Les programmes évalués sont conformes aux normes de la discipline. Les recommandations suivantes visent à maintenir ou à améliorer la qualité déjà avérée des programmes.

- **Recommandation 1** : Revoir le programme de doctorat.
- **Recommandation 2** : Revoir le plan stratégique de l'École des sciences infirmières.
- **Recommandation 3** : Améliorer les mécanismes de communication entre l'École et les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs.
- **Recommandation 4** : Diversifier les offres d'admission afin d'améliorer le recrutement.
- **Recommandation 5** : Revoir le processus d'octroi des bourses d'admission pour les rendre accessibles au plus grand nombre possible d'étudiantes et d'étudiants à la maîtrise.
- **Recommandation 6** : Consigner les motifs d'abandon et de changements de programme.

V. Plan d'action

Le plan d'action a été produit conjointement par l'École et la Faculté. Il est déjà mis en application par l'École, qui a accepté toutes les recommandations des évaluateurs externes. Cependant, le décanat a répondu que les actions proposées à la recommandation 5 n'ont pas été retenues, car elles ne s'harmonisent pas aux activités de la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa. En effet, les budgets de la Faculté et de l'Université ne permettent pas de baisser le seuil d'octroi de bourse pour les étudiantes et étudiants de cycle supérieur en faisant passer la moyenne requise de 9,0 à 8,0.

VI. Conclusion

L'École des sciences infirmières offre des programmes d'études supérieures de grande qualité, qui répondent aux normes de la discipline. Le bilinguisme, la culture d'amélioration continue bien établie, l'adéquation des programmes aux besoins de la société, l'expertise et le soutien du corps professoral, les laboratoires de simulation et les expériences cliniques offertes dans le programme de formation des infirmières et infirmiers praticiens font la force de l'École et de ses programmes. Les commentaires étaient majoritairement constructifs; il s'agissait surtout de suggestions d'améliorations pour des programmes déjà bien rodés, et non de modifications majeures.

Devant ce bilan très positif, le Comité remercie chaque personne qui a participé à l'évaluation des programmes. Il salue la rigueur du travail accompli et la qualité des rapports d'autoévaluation et de l'évaluation externe.

Calendrier et échéances

Un rapport de progrès décrivant les actions accomplies et les résultats subséquents sera soumis au comité d'évaluation d'ici le **15 décembre 2024**.

La prochaine évaluation périodique aura lieu au plus tard dans huit ans, en **2028-2029**. Le rapport d'autoévaluation doit être soumis au plus tard le **15 juin 2028**.

² Basé sur le rapport d'évaluation externe.

Réponse et plan d'action de l'École des sciences infirmières (l'unité)**Faculté :**

- Faculté des sciences de la santé

Programmes* évalués :

- Maîtrise ès sciences en sciences infirmières (sur le campus ou à distance)
- Maîtrise ès sciences en sciences infirmières avec spécialisation en études féministes et de genre (sur le campus seulement)
- Diplôme d'études supérieures en soins de santé primaires pour infirmières et infirmiers praticiens (sur le campus seulement)
- Maîtrise ès sciences en sciences infirmières avec diplôme d'études supérieures en soins de santé primaires pour infirmières et infirmiers praticiens (sur le campus seulement)
- Doctorat en philosophie Sciences infirmières (sur le campus, avec l'option à distance offerte dès l'automne 2022)

Remarque : tous les programmes sont offerts en français et en anglais.

Cycle d'évaluation :

- 2021-2022

Date :

- Le 15 mars 2022

Commentaires généraux :

Le 8 mars 2022, l'École des sciences infirmières a été informée du rapport d'évaluation externe produit dans le contexte de l'évaluation périodique des programmes. Nous constatons avec plaisir l'évaluation positive de nos programmes d'études supérieures en sciences infirmières. Étant donné qu'avec ces programmes, nous cherchons à offrir une expérience d'enseignement et de recherche incomparable, nous avons été ravis d'apprendre que l'équipe d'évaluation externe a conclu que nos « programmes de maîtrise ès sciences, de diplôme d'études supérieures et de doctorat sont d'excellente qualité », que « la satisfaction de la communauté étudiante est élevée », et qu'il n'existe « aucun problème majeur concernant le programme, les objectifs d'apprentissage, les cours et la gestion des programmes ». Le rapport comporte six (6) recommandations, mais aucune n'est considérée comme hautement prioritaire. Nous prenons toutes les recommandations au sérieux et avons confiance qu'en y donnant suite, nous saurons bonifier nos programmes d'études supérieures. Voici les recommandations et nos réponses produites conjointement par l'École des sciences infirmières et la Faculté.

Date :

- 23 janvier 2023

Commentaires généraux : Merci de vos suggestions qui nous permettront de rehausser la qualité de nos programmes d'études supérieures et de l'expérience étudiante. Voici notre réponse.

Recommandation 1 : Revoir le programme de doctorat.				
Réponse de l'unité : Nous sommes d'accord avec la recommandation et avons déjà tenu des retraites avec des membres du corps professoral (novembre 2021) et des étudiantes et étudiants au doctorat (janvier 2022) afin de discuter des façons de bonifier le cursus. Les mesures présentées témoignent de notre ouverture aux suggestions de l'évaluation externe et de notre volonté de revoir le programme.				
Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsables	Échéancier	Modifications au programme?
2	Associer les cours du programme de doctorat à des résultats d'apprentissage de programme (RAP) établis.	Direction adjointe, études supérieures	Décembre 2022	Non
2	Intégrer au nouveau cursus du doctorat les principes directeurs pour les études doctorales de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI).	Direction adjointe, études supérieures	Décembre 2022	Oui
2	<p>Intégrer les principes d'EDI et de compétence et sécurisation culturelles au nouveau cursus.</p> <p>Commentaire : Serait-il possible de préciser à quoi ces principes seront intégrés, s'il existe déjà des activités connexes à la Faculté ou dans le programme? Y a-t-il des activités universitaires déjà en place?</p> <p>Réponse : Oui. Il s'agit d'une priorité pour notre École. Nous avons donc déjà pris certaines mesures dans le sens de la recommandation dans la dernière année. Il est à noter que les modifications apportées au cursus du programme de doctorat ont été approuvées et que des membres du corps professoral se pencheront cette année sur la création de ces nouveaux cours afin de les donner dès l'année scolaire 2023-2024. D'abord, il existe déjà des modules de formation pouvant être intégrés aux cours de méthodologie de recherche, qui seront donnés pas des expertes et experts de contenu. Si le personnel professoral jouit</p>	Direction adjointe, études supérieures	Décembre 2022	Non

* PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

	<p>d'une certaine liberté universitaire pour l'élaboration de ces cours, ceux-ci doivent tout de même respecter la description et les exigences approuvées par le Sénat.</p> <p>Nous avons également ressuscité le comité sur la diversité de l'École, dont la première réunion est prévue en février 2023. Puis, le Centre de recherche en santé et sciences infirmières a formé un groupe étudiant pour les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC), qui se réunit chaque mois.</p> <p>Il est à noter que plusieurs membres du corps professoral effectuent des travaux de recherche touchant aux principes d'EDI et de compétence ou sécurisation culturelles, et que ces travaux sont intégrés à leurs cours. Par exemple, la professeure Wendy Gifford a intégré au cours NSG 6998, <i>Thèmes en sciences infirmières</i> (application des connaissances) qu'elle donne chaque année ses travaux sur la promotion de l'équité en santé pour les groupes défavorisés et marginalisés, et particulièrement sur la sécurisation culturelle des soins de santé offerts aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis.</p> <p>Bon nombre de membres du corps professoral ont fait la même chose avec leurs travaux de recherche sur les principes d'EDI et de compétence et sécurisation culturelles, comme Idrissa Beogo, Josephine Etowa, Craig Phillips et Hélène Laperrière.</p>			
--	---	--	--	--

Recommandation 1 : Revoir le programme de doctorat.				
Réponse de l'unité : Nous sommes d'accord avec la recommandation et avons déjà tenu des retraites avec des membres du corps professoral (novembre 2021) et des étudiantes et étudiants au doctorat (janvier 2022) afin de discuter des façons de bonifier le cursus. Les mesures présentées témoignent de notre ouverture aux suggestions de l'évaluation externe et de notre volonté de revoir le programme.				
Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsables	Échéancier	Modifications au programme?
2	<p>Envisager de permettre les admissions en janvier en éliminant les préalables pour que les étudiantes et étudiants puissent suivre les cours dans l'ordre qui leur convient.</p> <p>Commentaire : Cette mesure vise-t-elle plutôt à consulter le corps professoral et le Bureau des études supérieures sur la faisabilité des admissions en janvier? Si possible, quelles sont les étapes suivantes?</p> <p>Réponse : Oui, merci de la précision. Étant donné que les modifications au programme de doctorat ont été approuvées, nous avons éliminé les préalables, ce qui offre aux étudiantes et aux étudiants une flexibilité accrue et la possibilité de suivre les cours dans l'ordre qui leur convient. Cette mesure accommode également celles et ceux qui doivent s'absenter ou qui vivent des situations particulières.</p> <p>L'École des sciences infirmières a consulté la vice-doyenne aux études, laquelle a affirmé qu'il n'était pas possible de permettre les admissions en janvier, car les ressources manquent pour gérer deux périodes d'admission, sans compter les quotas de bourses.</p>	<p>Direction adjointe, études supérieures;</p> <p>Comité des études supérieures</p>	Décembre 2022	Oui

2	Intégrer davantage d'activités expérientielles comme le Programme des évaluateurs en formation des Instituts de recherche en santé du Canada pour préparer les étudiantes et étudiants à une carrière de recherche.	Direction adjointe, études supérieures; Comité des études supérieures	Septembre 2022	Non
---	---	--	----------------	-----

Recommandation 2 : Revoir le plan stratégique de l'École des sciences infirmières.				
Réponse de l'unité : L'École a tenu une retraite en décembre 2021 afin de lancer la discussion sur le contenu du nouveau plan stratégique. Les mesures présentées témoignent de notre ouverture aux suggestions de l'évaluation externe et de notre volonté de revoir le plan stratégique de l'École.				
Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsables	Échéancier	Modifications au programme?
2	Revoir le plan stratégique de l'École des sciences infirmières en fonction de ceux de l'Université d'Ottawa et de la Faculté des sciences de la santé, ainsi que d'autres parties prenantes (population étudiante, organismes et partenaires communautaires, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> - tout en cherchant à respecter les normes du domaine et à répondre aux besoins de la société; - et en y intégrant les principes d'EDI, et de compétence et sécurisation culturelles. 	Direction de l'École des sciences infirmières	Janvier 2023	Non
2	Planifier d'autres retraites stratégiques avec le corps professoral et consulter les parties prenantes dans le processus d'élaboration du plan stratégique.	Direction de l'École des sciences infirmières	De juin à octobre 2022	Non
2	Faire ratifier le nouveau plan stratégique par le Conseil de l'École.	Direction de l'École des sciences infirmières	Janvier 2023	Non

* PRIORITÉ : 1. URGENT : NÉCESSITE DES MESURES IMMÉDIATES. 2. IMPORTANT : ACTION REQUISE DANS LES 18 MOIS (MAXIMUM) 3. CONSEILLÉ : DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE, MESURES À DISCUTER EN VUE D'UNE APPLICATION AU PLUS TARD À LA MI-CYCLE (DANS LES 4 ANS).

Recommandation 3 : Améliorer les mécanismes de communication entre l'École et les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs.

Réponse de l'unité : Dans les deux dernières années, nous avons travaillé à améliorer la communication avec les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. Nous estimons quand même pertinente la suggestion de personnaliser nos messages par programme. et nous avons pris des mesures à cet égard en mars. En effet, nous avons établi des listes d'envoi par programme afin de mieux cibler les destinataires, nous avons ajouté la mention du public cible au début des courriels, et nous avons divisé par programme les sections de l'infolettre trimestrielle de l'École. Depuis mars 2020 (deux ans), la pandémie de COVID-19 a d'énormes répercussions sur l'expérience étudiante, notamment en raison de changements apportés aux stages cliniques et aux procédures de prévention, de suivi et de gestion des expositions à la COVID-19 potentielles et avérées, en plus du stress causé par l'enseignement à distance des enfants. Les mesures présentées témoignent de notre ouverture aux suggestions de l'évaluation externe et de notre volonté de donner suite à cette recommandation.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsables	Échéancier	Modifications au programme?
2	<p>Continuer d'habiliter le personnel administratif à prendre en charge les tâches des collègues en cas de maladie, de congé, de vacances ou de périodes de pointe en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. établissant avec le personnel administratif de l'École des stratégies pour contrecarrer le roulement de personnel et lui donner les moyens d'assumer les tâches des autres; 2. rédigeant des procédures opérationnelles normalisées (PON) pour certaines tâches. <p>Commentaire : Je ne comprends pas ce qu'on veut dire ici. J'ai l'impression qu'on parle des membres du personnel du Bureau des études supérieures et de leur capacité à effectuer les tâches de leurs collègues qui doivent s'absenter, mais j'ai des doutes. Serait-il possible d'obtenir des précisions? L'objectif de cette mesure serait-il de faciliter l'accès à l'information pour les étudiantes et étudiants et de réduire les délais de réponse à leurs questions?</p> <p>Réponse : Oui, cette mesure vise à assurer un service rapide et</p>	<p>Direction de l'École des sciences infirmières;</p> <p>Adjointe ou adjoint à la direction, sous la supervision de Lynn Metthe</p>	Décembre 2023	Non

	continu à la population étudiante, même en cas d'absence de membres du personnel administratif pour maladie, congé ou vacances et lors des périodes de pointe.			
2	<p>Adapter nos mécanismes de communication aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs visés afin que chaque personne reçoive dans les délais voulus les renseignements qui la concernent sans être bombardée d'information non pertinente en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. continuant d'envoyer des courriels personnalisés par programme ou liste d'envoi; 2. indiquant clairement les attentes quant à la participation à des activités parascolaires (réunions de recherche, TIP); 3. tirant parti du guide étudiant ou d'activités d'orientation pour présenter le programme, les moyens de communication et les activités parascolaires possibles; 4. sollicitant, une fois ces mesures en place, les commentaires de la population étudiante sur les améliorations possibles au moyen de sondages et de rencontres. 	<p>Comité des études supérieures;</p> <p>Direction adjointe, études supérieures;</p> <p>Adjoint administratif ou adjointe administrative des études supérieures</p>	<p>En cours</p> <p>Orientation juin-août 2022</p> <p>Août 2022</p> <p>Mars 2023</p>	Non

2	<p>En plus de la mesure précédente qui s'applique à toute la population étudiante des cycles supérieurs, renforcer la communication et le soutien offert par l'Université d'Ottawa aux étudiantes et étudiants au programme SSPIIP en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. fournissant le lien vers les programmes de mieux-être de l'Université dans chaque courriel et séance d'orientation propres au programme; 2. envisageant de remettre sur pied un programme de mentorat étudiant; 3. sollicitant, une fois ces mesures en place, les commentaires des étudiantes et étudiants du SSPIIP sur les façons de mieux les soutenir, au moyen de sondages et de rencontres. <p>Commentaire : Pourquoi est-il ici seulement question du diplôme SSPIIP? Les autres programmes pourraient-ils également bénéficier de ces mesures?</p> <p>Réponse : Merci de votre question. Les besoins semblaient plus criants chez les étudiantes et étudiants de ce programme, en raison de la lourde charge de travail, mais nous reconnaissons que ces mesures seraient pertinentes pour tout le monde. Nous nous engageons donc à les appliquer à tous nos programmes d'études supérieures.</p>	<p>Direction adjointe, études supérieures;</p> <p>Coordonnatrice ou coordonnateur du programme SSPIIP</p>	<p>Mai 2022</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Mars 2023</p>	Non
---	--	---	---	-----

Recommandation 4 : Diversifier les offres d'admission afin d'améliorer le recrutement.

Réponse de l'unité : Nous prévoyons de nous pencher sur les stratégies visant à améliorer le recrutement pour les programmes de maîtrise et de doctorat en français et en anglais. Actuellement, les étudiantes et étudiants internationaux ne peuvent pas s'inscrire au programme de maîtrise, à moins de détenir un permis pour exercer au Canada. Par conséquent, ils ne s'inscrivent qu'au doctorat.

Nous n'avons pas l'intention de créer un microprogramme en sciences infirmières, mais plutôt de favoriser la diversité dans les programmes de formation en facilitant l'accès aux microprogrammes des autres facultés pour nos étudiantes et étudiants à la maîtrise. Les mesures présentées témoignent de notre ouverture aux suggestions de l'évaluation externe et de notre volonté de donner suite à cette recommandation. Même si l'évaluation externe recommande une mise en œuvre d'ici quatre ans, nous estimons qu'il serait possible d'y arriver dès la fin de 2022, car nous nous penchons sur la question des microprogrammes depuis 2021.

Degré de priorité *	Mesures à prendre	Responsables	Échéancier	Modifications au programme?
3	Envisager la création d'un nouveau programme de maîtrise avec thèse qui ne contiendrait pas le cours obligatoire avec stage clinique, afin de favoriser l'admission d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui n'ont pas de permis pour exercer au Canada.	Direction adjointe, études supérieures; Comité des études supérieures	Février 2026	Oui, nouveau programme, donc modification majeure
3	Promouvoir les microprogrammes de la Faculté d'éducation, et bientôt, ceux de l'École de gestion Telfer en : <ol style="list-style-type: none"> 1. réservant une à deux places dans certains microprogrammes (p. ex., Simulation en enseignement en santé, Introduction à l'enseignement en santé, Évaluation de programmes) pour des étudiantes ou étudiants de notre programme de maîtrise; 2. ajoutant des microprogrammes à la liste des cours au choix affichée sur le site Web de l'École des sciences infirmières; 3. passant en revue le matériel de recrutement pour favoriser l'accès aux microprogrammes. 	Direction adjointe, études supérieures	Juin 2022 Juin 2022 Octobre 2022	Non

Recommandation 5 : Revoir le processus d’octroi des bourses d’admission pour les rendre accessibles au plus grand nombre possible d’étudiantes et d’étudiants à la maîtrise.

Réponse de l’unité : C’est l’Université d’Ottawa et parfois la Faculté des sciences de la santé qui gèrent les bourses d’admission, et non l’École des sciences infirmières. Une analyse de l’administration centrale révèle que les bourses d’admission offertes par l’Université aux cycles supérieurs (moyenne pondérée de 8,0 au doctorat et de 9,0 à la maîtrise) sont concurrentielles au sein de l’U15, et que le montant de celles offertes au doctorat correspond à la moyenne de l’U15.

Pour 2022-2023, la Faculté offre des bourses spéciales à chaque étudiante et étudiant de la maîtrise ayant une moyenne d’admission entre 8,0 et 8,99 qui s’inscrit à un programme avec thèse. La bourse est versée à la deuxième année, au moment de l’inscription au parcours de rédaction de thèse. La Faculté se demande si elle continuera d’octroyer ces bourses pour 2023-2026.

Même si des personnes à la maîtrise et au doctorat qui ont reçu une bourse d’admission ordinaire se voient également octroyer un deuxième montant sous la forme d’une rémunération d’auxiliaire d’enseignement ou de recherche, elles ne sont pas tenues d’effectuer ces heures. En effet, une exonération est possible pour permettre à ces étudiantes et étudiants de travailler en milieu clinique afin de maintenir leurs connaissances et habiletés en lien avec la pratique. Durant la pandémie, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs ont obtenu des congés pour pouvoir aller prêter main-forte au système de santé en manque de personnel. Les mesures présentées témoignent de notre ouverture aux suggestions de l’évaluation externe et de notre volonté de donner suite à cette recommandation.

Degré de priorité *	Mesures à prendre	Responsables	Échéancier	Modifications au programme?
2	<p>Améliorer les programmes de bourses pour la communauté étudiante aux cycles supérieures en sciences infirmières en :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. veillant à ce que nos bourses demeurent concurrentielles dans le paysage universitaire francophone canadien; 2. bonifiant les bourses d’admission au doctorat d’un montant spécial pour 2022-2026. 	<p>Vice-décanat aux études, Faculté des sciences de la santé;</p> <p>Direction adjointe, études supérieures;</p> <p>Adjoint administratif ou adjointe administrative des études supérieures</p>	<p>Décembre 2022</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Orientation en cours – Automne</p>	Non

<p>3. Faire la promotion de nos offres d'aide financière aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs lors des séances d'orientation et sur le site Web, notamment :</p> <p>a) le financement des trois conseils (IRSC, CRSH, CRSNG);</p> <p>b) la Bourse de recherche Globalink de Mitacs : https://www2.uottawa.ca/etudiants-actuels/carriere-apprentissage-experientiel/centre-experience-recherche/bourse-mitacs-globalink;</p> <p>c) les subventions de séjour de recherche : https://www2.uottawa.ca/faculte-arts/recherche-partenariats/opportunités-financement-recherche;</p> <p>d) les subventions de voyage pour conférence : https://www2.uottawa.ca/faculte-sciences-sante/subventions-voyage;</p> <p>e) les subventions pour conférence virtuelle : https://www2.uottawa.ca/faculte-sciences-sante/subventions-voyage;</p> <p>f) les bourses de l'École des sciences infirmières.</p> <p>Commentaire : Est-ce qu'il est question de financement?</p> <p>Réponse : Oui. Nous avons clarifié la chose.</p>			
--	--	--	--

Recommandation 6 : Consigner les motifs d'abandon et de changements de programme.

Réponse de l'unité : Nous reconnaissons que les données de la Recherche institutionnelle et planification sur l'attrition n'étaient pas représentatives, et dataient de quatre ans. Il est à noter que même si nous encourageons le passage du cursus avec thèse à celui avec projet clinique et vice-versa, nous ne compilons pas le nombre de personnes qui effectuent ce changement. Les mesures à prendre témoignent de notre ouverture aux suggestions de l'évaluation externe et de notre volonté de mieux faire le suivi des abandons en temps réel et des motifs.

Degré de priorité*	Mesures à prendre	Responsables	Échéancier	Modifications au programme?
2	<p>Continuer de faire le suivi des absences de plus de deux trimestres sans congé approuvé, des délais dépassés pour terminer le programme, des doubles échecs et des abandons après un congé. Le Bureau des études informera les étudiantes et étudiants de la situation et mettra en copie la directrice ou le directeur de recherche, s'il y a lieu. Une liste de celles et ceux que nous n'arrivons pas à joindre et qui ne se seront pas réinscrits sera envoyée à la direction adjointe, études supérieures pour confirmer qu'on peut fermer ces dossiers. Une fois un dossier fermé, le Bureau des études enverra un courriel à l'étudiante ou l'étudiant en question et mettra en copie sa directrice ou son directeur de recherche et la direction adjointe, études supérieures.</p> <p>Commentaire : Une base de données anonymisée sera-t-elle créée pour avoir un meilleur portrait à la prochaine autoévaluation? Bon nombre d'unités trouvent cela utile pour gérer leurs propres données sur les admissions, les inscriptions, les transferts et les abandons et ainsi mieux cerner les enjeux en la matière. Peut-être avez-vous traité ce sujet à la dernière mesure à prendre de cette recommandation?</p> <p>Réponse : Oui, veuillez consulter le dernier élément des mesures à prendre pour en savoir plus à ce sujet.</p>	<p>Direction adjointe, études supérieures; Bureau des études</p> <p>Direction adjointe, études supérieures</p>	<p>Printemps 2022</p> <p>Septembre 2023</p>	Non

2	Les étudiantes et étudiants souhaitant abandonner leur programme devront remplir le formulaire d'abandon qui contient un champ pour indiquer le motif. Le formulaire sera soumis en tant que demande de service, et l'approbation de la direction adjointe des études supérieures sera alors requise. Cette dernière contactera l'étudiante ou l'étudiant pour prendre le pouls de son expérience et explorer des solutions de rechange (une sorte d'entretien de départ).	Bureau des études, Direction adjointe, études supérieures; Adjoint administratif ou adjointe administrative des études supérieures	Septembre 2022	Non
2	Demander à la Recherche institutionnelle et planification des précisions sur l'adhésion et l'attrition pour les programmes d'études supérieures et trouver des solutions pour que les données soient consignées plus rapidement.	Direction de l'École des sciences infirmières; Direction adjointe, études supérieures	Mai 2023	Non
2	Mettre en place au sein de l'École des sciences infirmières une procédure pour suivre le taux d'attrition et les changements de programme en temps réel s'il n'est pas possible d'obtenir ces renseignements de la Recherche institutionnelle et planification dans des délais raisonnables. Commentaire : Pourquoi le faire de façon informelle? Ne serait-il pas utile d'avoir en main ces données? Sonder la population étudiante sur leurs facteurs de stress est-il une option envisageable? Réponse : Nous avons mis en place un nouveau processus pour faire le suivi du taux d'attrition et des changements de programme au sein de l'École. Les étudiantes et étudiants qui choisissent d'abandonner leur programme d'études supérieures en informent directement la direction adjointe des études supérieures ou communiquent avec leur directrice ou directeur de recherche ou conseillère ou conseiller aux études, qui transmet ensuite l'information à la direction adjointe. La direction	Direction adjointe, études supérieures; Adjoint administratif ou adjointe administrative des études supérieures	Septembre 2023	Non

	<p>adjointe des études supérieures et l'adjointe administrative ou adjoint administratif des études supérieures tiennent une liste des personnes qui abandonnent leur programme. Dans la mesure du possible, le motif de l'abandon y est également consigné afin de cerner les enjeux et les points que l'École peut améliorer.</p> <p>Selon les données recueillies, les principales raisons d'abandon sont d'ordre familial ou personnel, ou bien en lien avec le travail.</p> <p>L'École élaborera également un sondage de fin d'année à l'intention des étudiantes et étudiants de cycle supérieur visant à saisir leur degré de satisfaction à l'égard de nos programmes, leur expérience étudiante et les défis de la conciliation travail-études en tant qu'infirmiers et infirmières en contexte de pandémie, ainsi qu'à prendre connaissance de leurs besoins. Les résultats de ce sondage nous permettront de mieux répondre à leurs besoins en mettant sur pied des ateliers, des événements et des mesures de soutien.</p>			
--	--	--	--	--